

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 12 mars 2024

Nombre de membres **l'an deux mille vingt-quatre, le douze mars,**
 En exercice 13 à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
 Présents 9 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
 Votants 11 par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
 présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

06 mars 2024

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR - Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Nathalie LAPART - Loïc FLOCHLAY

Étaient absents : Carole PIGEYRE (procuration à Emmanuelle RASSENEUR) – Moktar BENHADJ – Geoffrey COLIN – Joël MONOT (procuration à Didier GOURRET)

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2024-03-03 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

L'affectation du résultat sert à répartir les excédents de fonctionnement, soit 261 980.72 € pour 2023, en fonction des besoins de la commune.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Rapport de Madame le Maire,

BUDGET GENERAL					
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat de l'Exercice	Solde n-1	Résultat
TOTAL BUDGET :	945 956,54	1 104 073,55	158 117,01	294 160,30	452 277,31
Fonctionnement	522 991,74	643 921,62	120 929,88	141 050,84	261 980,72
Investissement	422 964,80	460 151,93	37 187,13	153 109,46	190 296,59
Restes à réaliser recettes :					0,00
Restes à réaliser dépenses :					33 016,75

Proposition :

Mme la Maire propose au conseil municipal de voter l'affectation du résultat comme suit :

- 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 120 000 €
- 002 (Résultat de fonctionnement reporté) : 141 980.72 €

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023, tel que proposé par Mme la Maire.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La Maire



Emmanuelle RASSENEUR.

